



Assemblée générale

Distr. générale
20 avril 2011
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Points 143, 147 et 148 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Rapport sur l'exécution du budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 et projet de budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2009/10	1 346 584 600
Dépenses de 2009/10	1 345 224 000
Solde inutilisé de 2009/10	1 360 600
Crédit ouvert pour 2010/11	1 365 000 000
Dépenses prévues pour 2010/11 ^a	1 365 088 300



Montant prévu du dépassement des crédits pour 2010/11 ^a	88 300
Projet de budget du Secrétaire général pour 2011/12	1 423 044 000
Recommandation du Comité consultatif pour 2011/12	1 423 044 000

^a Prévisions au 28 février 2011.

I. Introduction

1. **Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires recommande à l'Assemblée générale d'approuver le projet de budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) proposé par le Secrétaire général pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012. On trouvera, dans les paragraphes qui suivent, les observations qu'il a jugées utiles de formuler.**

2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/65/743), le Comité consultatif donne ses vues et recommandations sur certaines questions qui concernent les opérations en général. Dans le présent rapport, il ne traite que des ressources de la MONUSCO et des autres éléments qui la concernent directement.

3. Lorsqu'il a examiné le projet de budget de la MONUSCO proposé par le Secrétaire général pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, le Comité consultatif a tenu compte des recommandations du Comité des commissaires aux comptes relatives à cette mission (voir A/65/5 (Vol. II), chap. II), sur lesquelles il formule des observations au paragraphe 69 du présent rapport. Son rapport sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes relatif aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies a été publié sous la cote A/65/782. **Le Comité réaffirme qu'il importe de mettre rapidement en œuvre les recommandations pertinentes du Comité des commissaires aux comptes.**

4. La liste des documents que le Comité consultatif a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la MONUSCO figure à la fin du présent rapport.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

5. Par sa résolution 63/291, l'Assemblée générale a ouvert, aux fins du financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), un crédit d'un montant brut de 1 346 584 600 dollars (montant net : 1 320 348 300 dollars). Le montant de ce crédit a été mis intégralement en recouvrement auprès des États Membres. Le montant brut des dépenses relatives à l'exercice s'est établi à 1 345 224 000 dollars (montant net : 1 317 146 100 dollars). Il en résulte un solde inutilisé d'un montant brut de

1 360 600 dollars (montant net : 3 202 200 dollars), soit, en termes bruts, 0,1 % de la totalité du crédit ouvert.

6. La sous-utilisation des crédits prévus concerne notamment les postes budgétaires suivants :

a) Contingents (7 225 400 dollars, soit 1,6 %), imputable principalement à des dépenses inférieures aux prévisions au titre des voyages nécessités par la relève et des rations;

b) Unités de police constituées (5 362 300 dollars, soit 20,2 %), imputable au fait que le nombre moyen de policiers déployés a été inférieur aux prévisions (852 contre 1 050), ce qui s'est traduit par des dépenses moins élevées que prévu au titre des sommes à rembourser aux pays fournisseurs d'effectifs de police et au titre des voyages nécessités par la relève;

c) Personnel fourni par des gouvernements (348 600 dollars, soit 41,5 %), imputable essentiellement au fait que le nombre moyen d'agents déployés a été inférieur aux prévisions (12 contre 14);

d) Transports aériens (4 341 600 dollars, soit 1,7 %), imputable à des dépenses moins élevées que prévu au titre des services, du fait de l'annulation du déploiement de deux drones, et au titre des carburants et lubrifiants;

e) Transports maritimes ou fluviaux (327 700 dollars, soit 22,7 %), imputable à des dépenses moindres que prévu au titre des frais de location et d'exploitation et au titre des carburants et lubrifiants, le nombre de pousseurs/barges et de vedettes rapides déployés de juillet à novembre 2009 ayant été inférieur aux prévisions;

f) Communications (2 513 900 dollars, soit 5,9 %), imputable principalement à des dépenses moins élevées que prévu au titre des communications par réseaux commerciaux, le fournisseur de services Internet n'ayant pas respecté ses obligations contractuelles, la fourniture d'un accès à Internet aux contingents n'ayant pas entraîné de dépenses, les téléphones satellitaires n'ayant pas été utilisés et les tarifs pratiqués par divers fournisseurs de réseaux ayant baissé;

g) Matériel spécial (1 579 100 dollars, soit 22,4 %), imputable au fait que les dépenses liées au remboursement des pays fournisseurs d'effectifs au titre du soutien logistique autonome ont été moindres que prévu.

7. La sous-utilisation des crédits ouverts aux rubriques susmentionnées a été en partie contrebalancée par un dépassement de crédits aux postes budgétaires suivants, notamment :

a) Police des Nations Unies (662 800 dollars, soit 3,3 %), imputable principalement au fait que le nombre moyen de policiers déployés a été supérieur aux prévisions (320 contre 302);

b) Personnel recruté sur le plan international (1 640 000 dollars, soit 1 %), résultant essentiellement de la mise en œuvre du nouveau régime des engagements institué par la résolution 63/250 de l'Assemblée générale et de la poursuite du paiement des indemnités de subsistance (missions) aux membres du personnel nommé avant le 1^{er} juillet 2009;

c) Volontaires des Nations Unies (2 614 400 dollars, soit 9,9 %), imputable au fait que 80 volontaires sont restés déployés jusqu'au 30 juin 2010 (et non jusqu'au 31 décembre 2009 comme prévu) pour appuyer les opérations d'inscription sur les listes électorales et au fait que le nombre de volontaires ayant effectué des visites à domicile a été supérieur aux prévisions (354 contre 220);

d) Voyages (1 338 400 dollars, soit 13,4 %), imputable essentiellement au déplacement de membres du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs et à la visite du Secrétaire général en République démocratique du Congo, deux voyages qui n'étaient pas prévus au budget;

e) Installations et infrastructures (6 079 300 dollars, soit 4,9 %), imputable principalement à des dépenses plus élevées que prévu du fait de l'acquisition de bâtiments préfabriqués et de groupes électrogènes supplémentaires destinés à l'installation de bureaux et de logements rendue nécessaire par l'évolution des opérations militaires, de l'augmentation du prix du carburant diesel et de l'engagement de dépenses non renouvelables liées à la mise en œuvre d'un contrat de carburant clef en main;

f) Transports terrestres (3 329 300 dollars, soit 9,1 %), résultant essentiellement de l'augmentation du prix du gazole et de l'engagement de dépenses non renouvelables liées à la mise en œuvre d'un contrat de carburant clef en main;

g) Fournitures, services et matériel divers (5 078 700 dollars, soit 23,6 %), imputable essentiellement à des dépenses supérieures aux prévisions au titre des frais de transport divers et dépenses connexes, des pertes de change et des frais bancaires.

8. Le Comité consultatif relève qu'il ressort du rapport sur l'exécution du budget que, pendant la période considérée, le projet de déploiement de drones a été abandonné après une évaluation plus poussée de leurs capacités techniques et de leur coût (A/65/682, par. 14). Comme indiqué plus haut au point d) du paragraphe 6, cette décision s'est traduite par une sous-utilisation des crédits prévus à la rubrique des transports aériens.

9. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le coût estimatif du projet s'élevait à l'origine à 4,5 millions de dollars, la MONUC ayant, à l'époque de la conception du projet de déploiement de drones en 2008, tablé sur le fait que les pays fournissant des contingents mettraient les systèmes nécessaires à disposition. Ces pays n'ayant cependant pris aucun engagement en ce sens, la Mission avait dû lancer un appel d'offres. Le coût global de la plus viable des offres reçues, qui portait sur deux engins sans pilote et cinq stations au sol et qui aurait requis les services de deux spécialistes supplémentaires recrutés sur contrat ou détachés par leurs gouvernements, se montait à environ 90 millions de dollars. En procédant à l'évaluation de cette offre en janvier 2010, la Mission avait pris en considération un certain nombre de facteurs, notamment le caractère montagneux et densément boisé du terrain dans la région orientale du pays, l'instabilité des conditions météorologiques et le fait que l'ONU n'avait jamais mis en œuvre un projet de cette nature par le passé. Elle avait également tenu compte du fait que la mise en place du projet supposait le plein appui du gouvernement hôte. Or, cet appui, qui était sensible en 2008, s'érodait début 2010. Le Comité consultatif a été informé que, compte tenu de ces considérations, la Mission avait choisi de renoncer à ce projet mais avait décidé, pour compenser l'absence de drones, d'avoir

davantage recours à des hélicoptères militaires dotés de capacités de surveillance. **Le Comité espère que les enseignements tirés de cette expérience seront partagés avec les autres missions de maintien de la paix et pris en compte dans la planification des futures opérations de surveillance.**

10. Le Comité consultatif relève en outre qu'au cours de l'exercice, la Mission n'a pas été en mesure de créer une banque de données centralisée sur la violence sexuelle du fait des retards liés à la conduite d'essais supplémentaires et à la validation des données (voir A/65/682, composante 4 : institutions démocratiques et droits de l'homme, réalisation escomptée 4.4 : progrès dans la poursuite des auteurs de violences sexuelles et dans l'aide aux victimes). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la phase de test avait duré plus longtemps que prévu du fait d'incompatibilités logicielles – le logiciel utilisé par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour gérer sa base de données sur les faits de violence sexuelle n'étant pas compatible avec le système employé par la MONUC pour sa base de données de signalement et d'analyse – et parce que les fonds disponibles avaient été épuisés après la première série de tests. Il a également été informé cependant que le FNUAP et la MONUC avaient par la suite convenu de créer des bases de données distinctes complémentaires et de mobiliser des fonds supplémentaires. La base de données devait être opérationnelle dans un délai de trois mois. **Le Comité consultatif espère que la mise en œuvre de cet important projet ne subira pas d'autres retards.**

11. On trouvera à la section ci-après, relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

III. Situation financière et information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

12. Le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2011, le montant mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MONUC et la MONUSCO depuis la création de ces deux missions s'établissait à 10 260 573 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 9 329 353 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 931 220 000 dollars. Au 1^{er} mars 2011, compte tenu d'une réserve opérationnelle de trois mois d'un montant de 228 708 000 dollars (hors sommes à rembourser aux pays fournissant des effectifs militaires et de police), le solde de trésorerie de la MONUSCO se montait à 153 292 000 dollars.

13. Le Comité consultatif a par ailleurs été informé qu'au 31 décembre 2010, les montants dus au titre des contingents et du matériel appartenant aux contingents s'élevaient respectivement à 40 971 000 dollars et 85 038 000 dollars. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, il a été informé qu'au 28 février 2011 et depuis la création des deux missions, 135 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 5 199 000 dollars; les engagements non réglés s'élevaient à 269 000 dollars. Au 14 mars 2011, cinq demandes étaient en instance de règlement. **Le Comité espère que toutes les demandes en instance seront réglées sans tarder.**

14. Le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2011, les chiffres de l'exercice 2010/11 concernant l'occupation des postes de la MONUSCO s'établissaient comme suit :

<i>Catégorie</i>	<i>Autorisés^a</i>	<i>Pourvus</i>	<i>Taux de vacance (en pourcentage)</i>
Observateurs militaires	760	741	2,5
Contingents	19 815	17 129	13,6
Police des Nations Unies	391	375	4,1
Unités de police constituées	1 050	890	15,2
Personnel fourni par des gouvernements	89	50	43,8
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	1 184	934	21,1
Personnel recruté sur le plan national	2 922	2 851	2,4
Personne temporaire (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan international	52	40	23,1
Personnel recruté sur le plan national	33	25	24,2
Volontaires des Nations Unies	631	584	7,4

^a Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

15. Le Comité consultatif a reçu un tableau des dépenses effectives et prévues de l'exercice 2010/11 (voir annexe I). Au 28 février 2011, les dépenses s'élevaient à 867 389 700 dollars en montant brut, contre des crédits de 1 365 000 000 dollars en montant brut. Sur l'ensemble de l'exercice, le total des dépenses devrait atteindre 1 365 088 300 dollars en montant brut, soit un dépassement de crédits de 88 300 dollars par rapport aux prévisions.

16. Le Comité consultatif a été informé que, en raison du dépassement prévu des crédits ouverts pour l'exercice 2010/11, la Mission avait pris une série de mesures de réduction des coûts, à savoir notamment : la remise à disposition de cinq appareils civils; le report du remplacement de véhicules; la poursuite des mesures d'économie de carburant; la baisse des dépenses au titre du matériel appartenant au contingent très coûteux; la réduction des voyages; et la remise à plat des programmes de formation. **Le Comité se félicite que la Mission ait pris l'initiative de mettre en œuvre des mesures de réduction des dépenses et espère que le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2010/11 rendra compte du résultat obtenu.**

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

A. Mandat et résultats prévus

17. Le mandat de la MONUSCO a été défini par la résolution 1925 (2010), dans laquelle le Conseil de sécurité a, entre autres, décidé que comme la République démocratique du Congo entrait dans une nouvelle phase de sa transition vers la

consolidation de la paix, la mission déployée dans ce pays porterait à partir du 1^{er} juillet le nom de MONUSCO. Dans la même résolution, le Conseil a décidé que la MONUSCO serait déployée jusqu'au 30 juin 2011 et pourrait comprendre, outre les composantes s'occupant des affaires civiles, de la justice et des services pénitentiaires, un maximum de 19 815 soldats, 760 observateurs militaires, 391 fonctionnaires de police et 1 050 membres d'unités de police constituées.

18. Les activités de fond que doit mener la Mission au cours de l'exercice 2011/12 sont décrites aux paragraphes 8 à 17 du rapport du Secrétaire général contenant le projet de budget (A/65/744). Comme l'indique le rapport, les premières priorités sont la sécurité et la protection des civils. Par conséquent, au cours de l'exercice, la Mission s'emploiera surtout à protéger les civils se trouvant sous la menace imminente de violences physiques, à soutenir l'action que mène le Gouvernement pour protéger les civils, y compris les enfants, contre les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme, à appuyer l'action menée aux niveaux national et international pour que les auteurs de violations soient traduits en justice, à appliquer la stratégie du système des Nations Unies pour la protection des civils, à appuyer les efforts que déploie le Gouvernement pour créer des conditions qui permettent aux déplacés et aux réfugiés de rentrer chez eux, à soutenir l'action que mène le Gouvernement pour conduire à bonne fin les opérations militaires dirigées contre divers groupes armés, à appuyer les activités de désarmement, démobilisation et réintégration des membres des groupes armés congolais, ou l'intégration effective de ces éléments dans l'armée, ainsi que les activités de désarmement, démobilisation, rapatriement, réintégration et réinstallation des membres de groupes armés étrangers, et à coordonner les stratégies avec les autres missions des Nations Unies déployées dans la région pour améliorer le partage de l'information eu égard aux attaques de l'Armée de résistance du Seigneur. Conformément à son nouveau mandat, la Mission apportera appui technique et soutien logistique pour l'organisation d'élections nationales et locales, à la demande expresse des autorités congolaises, dans la limite de ses capacités et de ses ressources.

19. En ce qui concerne particulièrement l'appui électoral, le Comité consultatif note que d'après le paragraphe 16 du rapport du Secrétaire général, pendant l'exercice 2011/12, la Mission appuiera l'organisation des élections nationales en assurant le transport aérien et terrestre du personnel électoral et du matériel électoral, en restant autant que possible dans la limite des ressources disponibles. Il note aussi que si d'importantes ressources supplémentaires s'avèrent nécessaires une fois les plans détaillés établis, une demande de crédits supplémentaires sera présentée à l'Assemblée générale pour examen. Lorsqu'il a examiné les propositions budgétaires, le Comité a été informé que les élections étaient essentielles du point de vue de la consolidation du processus politique et de la stabilisation du pays. Il a aussi été informé que le budget d'ensemble de la Commission électorale indépendante, qui serait responsable des élections, avait été fixé aux alentours de 240 millions de dollars, dont quelque 60 % seraient financés par le Gouvernement, les 40 % restants devant être pris en charge par des donateurs externes. D'après les prévisions, le coût de l'appui électoral devant être apporté par la Mission représenterait un montant supplémentaire de 90 millions de dollars, mais ce chiffre ne sera pas fixé définitivement tant qu'il restera des incertitudes concernant certains calendriers précis et certaines questions de procédure. **Le Comité compte que toute demande de crédits supplémentaires au titre de l'appui électoral sera présentée**

à temps pour que l'Assemblée générale puisse l'examiner selon les procédures établies.

20. Le Comité consultatif note que d'après le paragraphe 10 du rapport budgétaire, au cours de l'exercice 2011/12, la MONUSCO continuera de consacrer ses ressources militaires et ses activités connexes à la protection des populations des provinces de l'est (Nord-Kivu, Sud-Kivu, province Orientale, Maniema et Katanga). Comme l'indique le paragraphe 6 du rapport, la structure militaire de la Mission se compose du quartier général de la Force et d'un petit élément avancé déployé à Goma. Une brigade d'un bataillon, actuellement renforcée par deux compagnies provenant de l'un des deux bataillons de réserve de la Force, est déployée dans l'ouest; le reste de la Force (92 %), soit trois brigades d'infanterie situées dans l'Ituri et les Kivus, un demi-bataillon dans le Katanga et un autre à Kisangani/Maniema, et les deux bataillons de réserve situés à Goma et Bukavu, est déployé dans l'est. La Force comprend également six compagnies du génie, qui s'occupent exclusivement de projets d'infrastructure, ainsi que des observateurs militaires et des membres de la Police des Nations Unies déployés partout dans le pays.

21. En ce qui concerne la présentation du document budgétaire, le Comité consultatif note que d'après le paragraphe 31, les cadres de budgétisation axée sur les résultats ont été ajustés en fonction des nouvelles tâches que le Conseil de sécurité a confiées à la MONUSCO dans sa résolution 1925 (2010). Il note également que d'après les paragraphes 20 et 71 du rapport, la Mission participe pour la deuxième année de suite au projet pilote visant à améliorer la présentation des cadres de budgétisation axée sur les résultats pour la composante Appui. Le cadre logique de la composante 5 (Appui) fait apparaître les indicateurs de succès et les produits liés à l'amélioration des services, les produits standard et les produits propres à la Mission, non standard ou spécialisés, étant présentés dans des tableaux distincts où figurent des données relatives à deux exercices (2010/11 et 2011/12), ce qui facilite la comparaison. **Le Comité a fait des observations sur le projet pilote dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/65/743).**

B. Ressources nécessaires

22. Le budget proposé pour la MONUSCO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 s'élève à 1 423 044 000 dollars en montant brut (montant net : 1 391 063 500 dollars), ce qui représente une augmentation de 58 044 000 dollars, ou 4,3 %, en chiffres bruts, par rapport au montant alloué à la MONUC pour l'exercice précédent (1 365 000 000 dollars). Le projet de budget prévoit le déploiement de 760 observateurs militaires, 19 815 membres de contingents, 391 membres de la Police des Nations Unies, 1 050 membres d'unités de police constituées, 1 126 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 3 073 agents locaux recrutés sur le plan national, 638 Volontaires des Nations Unies et 101 agents mis à la disposition de la Mission par des gouvernements, dont des temporaires. Une analyse des variations est présentée à la section III du rapport du Secrétaire général (A/65/744, par. 128 à 146).

23. Lorsqu'il a examiné le projet de budget, le Comité consultatif a été informé que les principaux facteurs ayant déterminé les coûts du budget de 2011/12 étaient les suivants :

a) Facteurs liés au mandat : des ressources supplémentaires sont demandées au titre de la protection des civils et de l'appui aux élections et à la réforme de la justice;

b) Paramètres budgétaires internes liés à des décisions prises par l'Organisation des Nations Unies : les coûts ont augmenté en raison de l'harmonisation des conditions d'emploi applicables dans les lieux d'affectation hors Siège (voir plus loin le paragraphe 29) et de l'application de taux de vacance de postes inférieurs pour le personnel civil (voir plus loin le paragraphe 28);

c) Paramètres budgétaires externes : les prix des carburants et des services aériens contractuels ont augmenté;

d) Décisions de l'administration, portant surtout sur des questions opérationnelles : création d'un quartier général intégré à Kinshasa (voir plus loin les paragraphes 47 à 51) et utilisation du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) (voir plus loin les paragraphes 57 à 60).

24. Le Comité consultatif note que les prévisions de dépenses ne font apparaître aucun gain d'efficacité. À la section V.A de son rapport, le Secrétaire général dit qu'aucun gain d'efficacité n'est attendu en 2011/12 car les principales dépenses d'investissement initiales relatives au quartier général intégré se feront pendant les exercices 2010/11 et 2011/12 (pour plus de précisions concernant le projet, voir plus loin les paragraphes 47 à 51). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les gains d'efficacité présentés dans les prévisions budgétaires des trois exercices précédents (2007/08, 2008/09 et 2009/10) portaient tous sur les opérations aériennes (réaménagement de la flotte aérienne de la Mission, modification des itinéraires de vol et recours accru aux transports routiers et fluviaux). Il a aussi été informé que la Mission continuerait d'optimiser ses opérations de transports aériens et de surface, mais qu'il serait difficile de réduire encore les coûts de façon significative étant donné la mauvaise qualité des routes, qui ne laissait d'autre choix que d'utiliser les moyens aériens pour atteindre les zones rurales. **Le Comité rappelle la résolution 64/269, dans laquelle l'Assemblée générale a réaffirmé que les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés devaient être indiqués dans les projets de budget, et déplore qu'il n'ait pas été possible de trouver de nouveaux gains d'efficacité dans une mission de cette taille. À cet égard, le Comité réaffirme que selon lui, des gains d'efficacité pourraient être recherchés dans des domaines autres que les activités d'appui (voir A/64/660, par. 20). Il engage vivement la MONUSCO à tout faire pour réaliser des économies et des gains d'efficacité durant l'exercice 2011/12 et à indiquer les résultats obtenus dans le rapport sur l'exécution du budget.**

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2010/11^a</i>	<i>Effectif proposé pour 2011/12^a</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	760	760	–
Contingents	19 815	19 815	–
Police des Nations Unies	391	391	–
Unités de police constituées	1 050	1 050	–

^a Niveau le plus élevé de l'effectif autorisé ou proposé.

25. Les dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice 2011/12 s'élève à 517 832 300 dollars, soit une diminution de 15 788 500 dollars, ou 3 %, par rapport au crédit ouvert pour 2010/11 (533 620 800 dollars). Les dépenses prévues sont inférieures à celles de l'exercice précédent pour les contingents et les unités de police constituées (de 12 691 400 dollars et 5 250 400 dollars, respectivement), mais supérieures pour les observateurs militaires (de 731 200 dollars) et la Police des Nations Unies (de 1 422 100 dollars). La diminution d'ensemble s'explique principalement par la baisse du prix unitaire des rations (5,14 dollars par personne et par jour en 2011/12, contre 6,91 dollars en 2010/11) et l'application de coefficients délais de déploiement plus élevés pour les contingents et les unités de police constituées (voir plus loin le paragraphe 26).

26. Les prévisions de dépenses reposent sur des coefficients délais de déploiement de 5 % pour les observateurs militaires, de 12 % pour les contingents, de 13 % pour la Police des Nations Unies et de 15 % pour les unités de police constituées, tandis que pour l'exercice précédent les chiffres étaient de 7, 5, 17 et 5 %.

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2010/11^a</i>	<i>Effectif proposé pour 2011/12^a</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	1 184	1 074	(110)
Personnel recruté sur le plan national ^b	2 922	2 968	46
Emplois de temporaire ^c	85	157	72
Volontaires des Nations Unies	631	638	7

^a Niveau le plus élevé de l'effectif autorisé ou proposé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

27. Les dépenses prévues au titre du personnel civil s'élèvent à 314 205 200 dollars, ce qui représente une augmentation de 35 501 100 dollars, ou 12,7 %, par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2010/11 (278 704 100 dollars). L'augmentation globale se décompose comme suit : a) une augmentation de 23 178 800 dollars pour le personnel recruté sur le plan international, due à des besoins supplémentaires au titre des dépenses communes de personnel, des traitements et des contributions du personnel, ainsi qu'à l'application d'un taux de vacance de postes inférieur (voir plus loin le paragraphe 28); b) une augmentation

de 5 009 900 dollars pour le personnel recruté sur le plan national, due au fait qu'il est proposé de créer 74 postes, au fait que les traitements moyens sont calculés sur une nouvelle base (échelon V de la classe G-4 au lieu de l'échelon IV de la classe G-4 pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national et échelon IV de la classe ANB au lieu de l'échelon III de la classe ANB pour les administrateurs recrutés sur le plan national) et à l'application d'un taux de vacance de postes inférieur; c) une augmentation de 3 960 100 dollars pour les Volontaires des Nations Unies, due d'une part à des besoins supplémentaires au titre du congé de détente, résultant de l'application de la résolution 65/248 (sect. C) de l'Assemblée générale, relative à l'harmonisation des conditions d'emploi applicables dans les lieux d'affectation hors Siège (voir plus loin le paragraphe 29) et d'autre part au fait qu'il est proposé de créer 7 postes supplémentaires; et d) une augmentation de 3 352 300 dollars pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions), due principalement au fait qu'il est proposé de créer 72 emplois de temporaire recruté sur le plan national supplémentaires.

28. Les taux de vacance de postes suivants ont été appliqués pour le personnel civil : 12 % pour le personnel recruté sur le plan international (contre 18 % pour l'exercice précédent); 25 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national (contre 20 %); 8 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national (contre 5 %); 10 % pour les Volontaires des Nations Unies (pas de changement) et 25 % pour les emplois de temporaire financés au moyen des fonds prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) soumis à recrutement international et national (contre 18 et 25 %, respectivement).

29. Comme il est indiqué au paragraphe 23 du rapport du Secrétaire général, conformément à la résolution 65/248 (sect. C) de l'Assemblée générale, relative à l'harmonisation des conditions d'emploi applicables dans les lieux d'affectation hors Siège, il est proposé de supprimer 38 postes de fonctionnaire international et de transformer 74 postes de fonctionnaire international en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (voir plus loin les paragraphes 44 et 45). Les taux de vacance de postes ont été ajustés en conséquence tant pour les fonctionnaires internationaux que pour le personnel recruté sur le plan national. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que 67 des 112 postes qu'il était proposé de supprimer ou de transformer étaient vacants depuis plus d'un an. **Les vues et observations du Comité concernant l'application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale apparaîtront dans le rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/65/743).**

Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire

30. Le Secrétaire général propose une augmentation nette globale de l'effectif de la MONUSCO de 15 postes et emplois de temporaire, comprenant une diminution nette de 110 postes d'agent recruté sur le plan international compensée par des augmentations nettes de 46 postes d'agent recruté sur le plan national, 72 emplois de temporaire et 7 postes de Volontaire des Nations Unies. L'augmentation nette globale de 15 postes et emplois de temporaire résulterait de la création de 127 postes et emplois de temporaire et de la suppression de 112 postes et emplois de temporaire. Le Secrétaire général propose en outre de reclasser 22 postes et de transférer ou réaffecter 23 postes et emplois de temporaire. On trouvera à

l'annexe II du présent rapport un récapitulatif détaillé des modifications du tableau d'effectif envisagées.

Nouveaux postes ou emplois de temporaire

Composante 1 : sécurité et protection des civils

31. Dans le Groupe de la violence sexuelle, le Secrétaire général propose de créer les quatre postes et emplois de temporaire suivants :

a) Un poste de spécialiste du renforcement des capacités (administrateur recruté sur le plan national), à Goma, dont le titulaire sera chargé d'aider les cinq groupes de travail de la Stratégie globale de lutte contre les violences sexuelles en République démocratique du Congo à élaborer des programmes cohérents (A/65/744, par. 40);

b) Un poste de spécialiste de la formation et de l'élaboration de programmes d'études (administrateur recruté sur le plan national), à Kinshasa, pour renforcer la capacité du Groupe de participer à l'élaboration de programmes de formation sur les violences sexuelles destinés au personnel de maintien de la paix et au personnel humanitaire (ibid., par. 42);

c) Un poste d'analyste des mesures adoptées en matière de protection et des tendances de la violence sexuelle (Volontaire des Nations Unies), à Kinshasa, dont le titulaire sera chargé d'analyser les données figurant dans la base de données sur les violences sexuelles et de fournir sur une base mensuelle et trimestrielle une étude des tendances (ibid., par. 41);

d) Un emploi temporaire de formateur (Volontaire des Nations Unies), à Goma, pour appuyer les initiatives de formation menées par les partenaires et d'autres sections de la Mission sur le thème des violences sexuelles (ibid., par. 42).

Sachant combien il importe d'aider la Mission à jouer le rôle qui lui a été confié en matière de prévention des violences sexuelles, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général de créer au sein du Groupe de la violence sexuelle deux postes d'administrateur recruté sur le plan national et deux emplois temporaires de Volontaire des Nations Unies soit approuvée.

Composante 3 : appui à la justice, à la sécurité et aux droits de l'homme

32. Dans le Groupe de l'administration pénitentiaire, le Secrétaire général propose de créer deux postes de spécialiste des questions pénitentiaires (administrateurs recrutés sur le plan national), l'un à Kinshasa et l'autre à Goma; la création de ces postes permettrait de renforcer la collaboration entre le Groupe et les partenaires nationaux, et donc d'accélérer les interventions tant au niveau central que local et d'accroître la prise en charge des projets par le pays. Avec ces deux nouveaux postes, le Groupe de l'administration pénitentiaire pourrait entreprendre des initiatives clefs concernant l'appui à la réforme du système pénitentiaire et à la stabilisation des principales prisons dans l'est de la République démocratique du Congo (A/65/744, par. 48 à 50). **Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général de créer deux postes de spécialiste des**

questions pénitentiaires (administrateurs recrutés sur le plan national) soit approuvée.

33. À la Section de la problématique hommes-femmes, il est proposé de créer un emploi temporaire de spécialiste de la problématique hommes-femmes (Volontaire des Nations Unies) à Bukavu, pour que le Groupe soit mieux à même de s'attaquer aux problèmes critiques d'égalité des sexes et de protection des femmes dans la région, notamment pour prévenir les crimes sexistes et lutter contre la violence sexiste (A/65/744, par. 51 et 52). **Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général de créer un emploi temporaire de spécialiste de la problématique hommes-femmes (Volontaire des Nations Unies) soit approuvée.**

34. Au Bureau des droits de l'homme, le Secrétaire général propose de créer un poste P-4 et deux postes P-3 de spécialiste des droits de l'homme. Le titulaire du poste P-4 s'occuperait à temps complet de la formation des forces militaires des Nations Unies et des assistants chargés de la liaison avec les communautés pour ce qui est en rapport avec les équipes mixtes de protection et la protection des civils (on trouvera aux paragraphes 37 et 38 ci-dessous le détail des activités des assistants chargés de la liaison avec les communautés et des équipes mixtes de protection). Les titulaires des deux postes P-3 procéderaient à la sélection des membres des forces de sécurité congolaises compte tenu de la politique de soutien conditionnel de la Mission, et seraient également chargés de constituer, d'améliorer et de gérer une base de données concernant les auteurs présumés de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire en République démocratique du Congo (A/65/744, par. 53 à 56).

35. Le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que la politique de soutien conditionnel de la Mission était conforme aux dispositions de la résolution 1906 (2009) du Conseil de sécurité, dans laquelle celui-ci avait réitéré que le soutien de la MONUC aux opérations menées par les Forces armées de la République du Congo (FARDC) contre les groupes armés étrangers et congolais devait être strictement conditionné par le respect de la part des FARDC du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit international des réfugiés, et à une planification conjointe effective, et décidé que les responsables militaires de la MONUC confirmeraient, avant de fournir tout appui aux opérations en question, qu'une planification conjointe suffisante avait été assurée, notamment en matière de protection des populations civiles. Le Comité a aussi été informé du fait qu'au cours de la période 2010/11, le Bureau des droits de l'homme, avec l'appui de services de consultants financés par des États Membres, avait élaboré un système d'information destiné à compiler toutes les informations dont disposaient la Mission, d'autres organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et la communauté internationale au sujet des principaux auteurs de violations graves des droits de l'homme dans les services de sécurité congolais de la République démocratique du Congo. Ce système permettait d'appliquer la politique de soutien conditionnel en s'appuyant sur des informations avérées. Le Bureau des droits de l'homme pouvait ainsi procéder à une vérification complète des antécédents en matière de respect des droits de l'homme des cadres militaires participant aux opérations des FARDC soutenues par la MONUSCO et signaler au commandement des FARDC tout individu qui serait soupçonné d'avoir commis des violations. Le deux postes P-3 mentionnés au paragraphe précédent étaient indispensables à la poursuite et à l'intensification du travail entrepris en ce

qui concerne la base de données. **Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général de créer trois nouveaux postes (1 P-4 et 2 P-3) au Bureau des droits de l'homme soit approuvée.**

Composante 4 : institutions démocratiques et consolidation de la paix

36. À la Section des affaires civiles, il est proposé de créer 56 emplois de temporaire, soit 16 emplois de spécialiste des affaires civiles (12 administrateurs recrutés sur le plan national et 4 Volontaires des Nations Unies) et 40 emplois d'assistant aux affaires civiles (agents des services généraux recrutés sur le plan national), qui seraient financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions); grâce à cette augmentation d'effectif, la Mission disposerait d'un personnel se consacrant exclusivement à appuyer la consolidation de la paix par la mise en œuvre de plans concrets de protection et d'activités d'alerte rapide sur le terrain. Ces activités seront menées grâce à des missions régulières des équipes mixtes de protection, au déploiement d'assistants chargés de la liaison avec les communautés et à la mise en place de réseaux d'alerte locale dans six secteurs de la province Orientale et des provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu (A/65/744, par. 64 à 70).

37. Les titulaires des 16 nouveaux emplois temporaires de spécialiste des affaires civiles seraient déployés dans les équipes mixtes de protection de la Mission. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que la MONUC avait mis au point le concept d'équipes mixtes de protection dans le but de renforcer et d'améliorer l'exécution de son mandat. Les équipes, de nature provisoire et composées de personnel compétent dans les domaines des affaires politiques et civiles, du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement, de la réinstallation et de la réintégration, des droits de l'homme et de la protection de l'enfance, étaient déployées dans des bases militaires provisoires et chargées de diverses activités de protection, notamment d'aider la composante militaire de la Mission à mieux communiquer avec les autorités locales et les communautés afin d'optimiser la mise en commun de l'information, d'améliorer les mécanismes d'alerte rapide et d'offrir des conseils en matière de protection, le cas échéant. Les équipes étaient aussi chargées d'analyser la dynamique politique et sociale locale afin d'améliorer l'efficacité des interventions de protection. Le Comité a été informé que, depuis février 2009, la Section des affaires civiles avait facilité un total de 149 missions d'équipes mixtes de protection (66 en 2009, 78 en 2010 et 5 en 2011 à la date du 15 mars).

38. Les titulaires des 40 emplois temporaires d'assistant aux affaires civiles restants seraient déployés en tant qu'assistants chargés de la liaison avec les communautés couvertes par les bases opérationnelles de compagnie et les bases opérationnelles temporaires de la Mission. L'une des tâches prioritaires de la MONUSCO étant de protéger les civils, le Comité consultatif, lorsqu'il a examiné le budget proposé par le Secrétaire général, s'est inquiété qu'il ne soit demandé que 40 emplois temporaires d'assistant de liaison avec les communautés supplémentaires (en plus des 49 existants) alors que la Mission avait signalé qu'à terme, 200 à 250 seraient nécessaires. Il a été expliqué que la Mission entendait accroître le nombre d'assistants chargés de la liaison avec les communautés de façon systématique et échelonnée, en tenant compte de l'infrastructure disponible et en bonne connaissance des nouvelles méthodes de travail. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la Section des affaires civiles avait décidé

que chacune des zones communautaires couvertes par les 93 bases opérationnelles de compagnie et bases opérationnelles temporaires de la Mission recevrait à terme le soutien d'une équipe de deux assistants de liaison avec les communautés. La Mission avait aussi recensé 76 sites clefs où la présence de ces assistants était requise d'urgence. Dans la première phase de déploiement, les assistants chargés de la liaison avec les communautés avaient été déployés dans 37 sites, seuls ou en équipes de deux. Dans la deuxième phase, sous réserve de l'approbation de la demande de création de 40 emplois de temporaire supplémentaires, un total de 89 assistants de liaison avec les communautés seraient déployés, dans l'ensemble des 76 sites prioritaires.

39. Compte tenu de l'importance que revêtent les initiatives décrites aux paragraphes ci-dessus au regard de l'exécution par la Mission de son rôle dans la protection des civils, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général de créer à la Section des affaires civiles 56 nouveaux emplois de temporaire, financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), soit approuvée.

Composante 5 : appui

40. À la Section des communications et de l'informatique, le Secrétaire général propose de créer 20 emplois temporaires de technicien radio [agents des services généraux recrutés sur le plan national, financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions)], pour les centres d'alerte rapide (5 à Bukavu, 5 à Goma, 5 en Ituri, 2 à Dungen et 3 à Mbandaka). Les titulaires de ces emplois seraient chargés d'aider à l'installation d'un réseau radio à haute fréquence indépendant qui permettra aux communautés de communiquer avec les bases opérationnelles de compagnie et les bases opérationnelles temporaires dans la zone d'opérations (A/65/744, par. 102). **Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général de créer 20 emplois temporaires de technicien radio financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) soit approuvée.**

Maintien des emplois de temporaire financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

41. À la Division de l'assistance électorale (composante 4), le Secrétaire général propose de maintenir les 28 emplois de temporaire financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) créés initialement en décembre 2010 pour aider à l'inscription des électeurs sur les listes et aux préparatifs des élections générales et locales devant avoir lieu en 2011/12. **Compte tenu de l'importance des élections à venir, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général de maintenir les 28 emplois de temporaire financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) de la Division de l'assistance électorale soit approuvée.**

Reclassements

42. Le Secrétaire général propose de procéder au total à 22 reclassements, comme suit :

a) Au Bureau des droits de l'homme (composante 3) : le reclassement de 20 postes d'assistant aux droits de l'homme (agents des services généraux recrutés sur

le plan national) en postes de spécialiste des droits de l'homme (administrateurs recrutés sur le plan national), pour que le niveau des postes soit conforme aux responsabilités qui incomberont à leurs titulaires (A/65/744, par. 57);

b) À la Section du génie (composante 5) : le reclassement du poste de spécialiste régional du génie, de la classe P-3 à la classe P-4, pour tenir compte de l'élargissement des domaines d'activité de la Mission dans l'est du pays. Le titulaire du poste aura pour tâches, entre autres, de fournir tout l'appui et les services techniques nécessaires à plus de 13 500 militaires et policiers, de fournir un appui à 3 hôpitaux de niveau II et à un hôpital de niveau III, à 5 usines d'embouteillage et à 30 stations de traitement des eaux, de superviser 220 agents engagés au titre de projets et de conseiller l'Administrateur régional sur les moyens d'améliorer le réseau routier dans la région (ibid., par. 88 et 89);

c) À la Section des transports aériens (composante 5) : le reclassement du poste de responsable des aéroports de la classe P-3 à la classe P-4 afin de mieux tenir compte de l'ampleur et de la complexité des opérations aériennes de la Mission et de placer ce poste au même niveau que dans d'autres missions de même taille. Le titulaire sera chargé, entre autres, de gérer le Groupe des aéroports et des aéroports et de coordonner l'ensemble des activités au sol dans les 12 aéroports principaux, plus de 60 petits aéroports et plus de 90 hélistations, de gérer les services de transport aérien et d'aéroport militaires et commerciaux, d'assurer les services de lutte contre les incendies et de secours et la remise en état des pistes et l'entretien des aéroports (ibid., par. 93 et 94).

Le Comité consultatif n'a pas d'objections aux reclassements proposés par le Secrétaire général.

Transferts et réaffectations

43. Le Secrétaire général propose de procéder au total à 23 transferts et réaffectations (on trouvera à l'annexe II une répartition détaillée). Le Comité consultatif note, en particulier, qu'il est proposé de transférer neuf postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national (assistants au service des carburants) de la Section des approvisionnements à la Section des communications et de l'informatique, ces postes n'étant plus nécessaires puisque des contrats clefs en main ont été conclus pour le stockage et l'approvisionnement en carburant de la Mission (A/65/744, par. 97). **Le Comité consultatif n'a pas d'objections aux propositions du Secrétaire général.**

Transformations

44. Comme il est indiqué au paragraphe 29 ci-dessus, en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général propose de transformer 74 postes d'agent du Service mobile recruté sur le plan international en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (on trouvera à l'annexe II le détail de ces propositions). **Le Comité consultatif n'a pas d'objections aux transformations proposées par le Secrétaire général.**

Suppressions

45. Le Secrétaire général propose de supprimer 71 postes (on trouvera à l'annexe II le détail des suppressions proposées). Trente-huit de ces postes seraient

supprimés en vertu de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale (voir par. 29 ci-dessus). Les 33 postes restants (2 postes d'agent du Service mobile et 31 postes d'assistant au service des carburants (agents des services généraux recrutés sur le plan national) de la Section des approvisionnements) ne sont plus nécessaires puisque des contrats clefs en main ont été conclus pour le stockage et l'approvisionnement en carburant (A/65/744, par. 97). **Le Comité consultatif n'a pas d'objections aux suppressions proposées par le Secrétaire général.**

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant alloué pour 2010/11</i>	<i>Montant proposé pour 2011/12</i>	<i>Variation</i>
552 675 100	591 006 500	38 331 400

46. Le montant estimatif des dépenses opérationnelles pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 est estimé à 591 006 500 dollars, ce qui représente une augmentation de 38 331 400 dollars (6,9 %) par rapport au crédit alloué pour l'exercice antérieur. Cette augmentation est imputable essentiellement à la hausse des montants prévus au titre du personnel fourni par des gouvernements, des consultants, des communications et des installations et infrastructures, qui est contrebalancée en partie par la baisse des montants prévus au titre des transports terrestres, de la santé et du matériel spécial.

Installations et infrastructures

47. Le montant des ressources nécessaires pour les installations et les infrastructures au titre de l'exercice 2010/11 est estimé à 142 101 400 dollars, soit 17 627 300 dollars (14,2 %) de plus que le montant de 124 474 100 dollars réparti pour l'exercice précédent. Au paragraphe 140 de son rapport sur le projet de budget, le Secrétaire général indique que l'augmentation tient principalement : a) à la hausse des dépenses prévues pour la location de locaux et le matériel électrique ainsi que pour les services de sécurité et les travaux de construction nécessaires aux fins de la transformation des bureaux de la Mission à Kinshasa en un quartier général intégré, en vue d'améliorer la communication entre ses différentes entités et de produire des gains d'efficacité et d'efficience tout en réduisant sa visibilité à Kinshasa; b) aux dépenses supplémentaires prévues pour la construction du Centre de services régional à Entebbe; et c) à la hausse du prix unitaire du carburant. Les dépenses supplémentaires sont en partie compensées par la diminution des ressources nécessaires pour l'achat de locaux préfabriqués, grâce à la récupération de matériel précédemment utilisé par la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT).

48. Ayant demandé des éclaircissements, le Comité consultatif a été informé que, jusqu'en décembre 2010, la MONUC et, ensuite, la MONUSCO occupaient des locaux dans sept bâtiments différents à Kinshasa, certains étant séparés par une distance de 10 kilomètres. Toutefois, lorsque le propriétaire de l'un de ces immeubles, dans lequel le Directeur de l'appui à la Mission et la plupart des services administratifs et des services d'appui intégrés étaient hébergés, a informé la Mission que son bail ne serait pas renouvelé au-delà du 31 décembre 2010, le groupe de direction de la Mission a approuvé, en concertation avec l'équipe de pays

des Nations Unies et compte tenu également de la hausse rapide des loyers à Kinshasa, le lancement d'un projet visant à regrouper tous les bureaux de la Mission et, éventuellement, ceux de l'équipe de pays à une date ultérieure. Il était prévu que, à l'expiration des contrats de location des six autres bâtiments actuellement utilisés par la MONUSCO, les occupants de ces bâtiments seraient réinstallés dans le nouveau complexe du quartier général. Au besoin, la Mission pourrait résilier les contrats de bail avant les dates d'échéance sans avoir à payer d'indemnités, moyennant un préavis écrit de 30 jours.

49. D'après les renseignements communiqués au Comité consultatif sur sa demande, la création du quartier général intégré présenterait les avantages suivants :

a) Renforcement de la sécurité et de la sûreté grâce au déploiement de 250 militaires et de 120 agents d'unités de police constituées dans le nouveau complexe et en veillant au strict respect des normes minimales de sécurité opérationnelle de l'Organisation dans tous les locaux de la MONUSCO à Kinshasa;

b) Amélioration sensible des opérations d'évacuation en cas de troubles civils en sécurisant davantage l'accès au fleuve Congo et en assurant la disponibilité d'une hélistation;

c) Réduction de la visibilité de la Mission à Kinshasa, conformément à la demande formulée par le Gouvernement hôte;

d) Regroupement du personnel organique, militaire, policier et administratif dans des locaux communs, ce qui permettrait d'améliorer la coordination et la communication et d'accroître l'efficacité et la productivité;

e) Réduction des dépenses occasionnées par les déplacements constants de personnel et de matériel entre les divers lieux d'implantation de la Mission à Kinshasa (carburants, pièces détachées pour les véhicules, réparations, etc.).

50. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, selon les prévisions initiales, le projet de construction du quartier général intégré devait démarrer en 2010/11 et qu'une dépense de 8,2 millions de dollars aurait été engagée pour l'exercice correspondant au titre des frais d'installation. On avait toutefois constaté que, du fait des négociations prolongées et des exigences liées à l'évaluation interne menée par le Comité des marchés du Siège, les dispositions contractuelles ne seraient pas arrêtées avant la fin de cet exercice. Le Comité a appris par ailleurs que le montant estimatif total des dépenses d'installation afférentes au projet, qui seraient étalés sur les exercices financiers 2011/12 et 2012/13, se chiffraient actuellement à 25 millions de dollars (11 millions de dollars pour 2011/12 et 14 millions de dollars pour 2012/13). Cette somme serait versée au propriétaire du nouveau complexe, qui assurerait l'exécution du projet et assumerait tous les risques associés à la construction des nouveaux locaux. Le Comité a obtenu le tableau ci-après qui, en admettant que la Mission sera maintenue, indique la répartition des dépenses afférentes au projet sur les huit prochains exercices (dépenses initiales étalées sur les deux premiers exercices et recouvrement des dépenses sur les six exercices suivants), y compris le loyer des locaux du nouveau quartier général et celui des locaux qui seront libérés.

Analyse de la répartition des dépenses afférentes au projet de construction d'un quartier général intégré pour la Mission sur les huit prochains exercices

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Première année (2011/12)</i>	<i>Deuxième année (2012/13)</i>	<i>Troisième année (2013/14)</i>	<i>Quatrième année (2014/15)</i>	<i>Cinquième année (2015/16)</i>	<i>Sixième année (2016/17)</i>	<i>Septième année (2017/18)</i>	<i>Huitième année (2018/19)</i>
Dépenses d'installation	11,0	14,0	–	–	–	–	–	–
Recouvrement des dépenses d'installation	–	–	(4,5)	(6,8)	(6,8)	(6,8)	(2,3)	–
Location du quartier général intégré de la Mission	–	0,8	5,5	7,6	7,8	8,0	8,1	8,1
Location des locaux libérés (à déduire)	(0,4)	(1,7)	(2,8)	(3,2)	(3,7)	(4,2)	(4,8)	(5,6)
Dépenses nettes/(économies)	10,6	13,1	(1,8)	(2,4)	(2,7)	(3,0)	1,0	2,6

51. Le Comité consultatif estime qu'il aurait été souhaitable de porter à son attention les plans envisagés pour le quartier général intégré de la Mission, avec des explications claires sur sa justification et une analyse des coûts, avant le démarrage du projet. Cela dit, il pense que, sur le plan de la gestion, le regroupement de tous les bureaux de la Mission et, éventuellement, de ceux de l'équipe de pays des Nations Unies dans un même complexe situé à Kinshasa pourrait se traduire par des gains d'efficacité et d'efficacité dans plusieurs domaines, notamment grâce au partage des services communs. En conséquence, le Comité appuie la poursuite du projet, étant entendu que l'équipe de pays des Nations Unies devra reprendre les locaux au cas où la Mission ne serait pas reconduite jusqu'à l'exercice 2018/19. La Mission devra également éviter une hausse des coûts. Le Comité compte qu'un bilan d'étape détaillé contenant des prévisions de dépenses actualisées et indiquant à quel moment des économies pourront être réalisées et où elles se situeront sera présenté dans le prochain projet de budget.

Gestion du carburant

52. Le Comité consultatif rappelle qu'un montant de 31 millions de dollars était prévu au budget de l'exercice 2010/11 pour des services contractuels liés à la conclusion de nouveaux contrats clefs en main d'approvisionnement en carburant (A/64/660/Add.8, par. 67 à 71). Lorsqu'il a examiné le projet de budget de la MONUSCO pour 2011/12, le Comité a été informé que la Mission comptait achever la mise en place de ces dispositions contractuelles dans les mois à venir. Quatre fournisseurs couvrant des secteurs différents dans la zone de la Mission avaient déjà été sélectionnés et les stades atteints par ces derniers dans le processus de mise en route étaient les suivants : le contrat passé pour les opérations de la Mission à Bujumbura (Burundi) était pleinement opérationnel; la mise en route pour la partie occidentale du pays était quasiment achevée; et les dispositions prévues pour la partie orientale du pays et Entebbe (Ouganda) devaient être mises en place d'ici à juin 2011.

53. Le Comité consultatif a également été informé que les coûts contractuels afférents aux contrats clefs en main conclus pour le stockage et la distribution de

carburants en 2011/12 étaient inférieurs au montant inscrit au budget pour 2010/11. À cet égard, il relève que, comme suite à sa recommandation antérieure selon laquelle le Secrétaire général devrait proposer la suppression de postes liés à la gestion de l'approvisionnement en carburant après l'introduction des nouveaux contrats hybrides (voir A/64/660/Add.8, par. 69), le projet de budget pour 2011/12 prévoit également 42 postes en moins (suppression de 2 postes d'agent du Service mobile et de 31 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et transfert de 9 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national dans un autre service) pour la Section des approvisionnements (voir par. 43 et 45 du présent rapport).

54. Au paragraphe 19 de son rapport sur le projet de budget, le Secrétaire général indique que la Mission continuera à suivre les contrats clefs en main pour la gestion du carburant et que des informations actualisées seront fournies à ce sujet dans le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice 2010/11. **Le Comité consultatif attend avec intérêt de pouvoir prendre connaissance de ces informations et compte que, comme il l'avait précédemment demandé, le rapport sur l'exécution du budget fournira également des indications sur les incidences budgétaires des nouveaux arrangements contractuels (voir A/64/660/Add.8, par. 70).**

Communications

55. Les dépenses prévues au titre des communications pour l'exercice 2011/12 s'élèvent à 44 588 200 dollars, ce qui représente une augmentation de 4 591 200 dollars (11,5 %), par rapport au crédit ouvert pour l'exercice précédent. Au paragraphe 142 de son rapport sur le projet du budget, le Secrétaire général indique que la variation est imputable, d'une part, à la hausse des dépenses prévues au titre de l'achat de matériel de communications pour le nouveau quartier général intégré de la Mission, pour 77 compagnies et bases opérationnelles mobiles et pour les équipes mixtes de protection et, d'autre part, à la hausse des dépenses prévues au titre des communications par réseau commercial, en raison de la hausse des tarifs fixés dans les contrats. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que les prévisions de dépenses afférentes au projet de quartier général intégré s'élevaient à 1 719 000 dollars. Ce montant couvrirait l'installation d'un système de télévision en circuit fermé (920 000 dollars) et d'un système de détection externe (172 500 dollars) requis pour la sécurité, un terminal de visioconférence (103 500 dollars), du matériel d'audioconférence (517 500 dollars) et une horloge XGPS (5 500 dollars). **Le Comité consultatif compte que les dépenses afférentes à l'achat de matériel de communications pour le projet de quartier général intégré de la Mission auront un caractère non renouvelable.**

Projets à effet rapide

56. Comme indiqué dans le tableau qui suit le paragraphe 124 du rapport du Secrétaire général sur le projet du budget, le montant prévu au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2011/12 se chiffre à 1 500 000 dollars pour 86 projets, alors qu'un montant de 1 500 000 dollars avait été approuvé pour 76 projets dans le cadre de l'exercice précédent. D'après le Secrétaire général, les prévisions de dépenses pour l'exercice 2011/12 sont fondées sur l'évaluation des besoins effectuée dans la Mission, qui a mis en évidence les priorités suivantes : renforcement de l'appui aux institutions qui concourent à l'application de l'état de droit (prisons,

tribunaux, police); initiatives de consolidation de la paix et bonne gouvernance; appui aux populations locales, en particulier aux groupes vulnérables; amélioration de l'accès et autres services sociaux essentiels; amélioration du fonctionnement des médias et de la diffusion de l'information. Comme elle l'avait fait au cours de l'exercice précédent, la Mission mettra en œuvre des projets plutôt petits, d'un montant ne dépassant pas 20 000 dollars, qui devraient privilégier au maximum l'efficacité et la visibilité. À sa demande, le Comité a reçu une liste détaillée des projets à effet rapide exécutés par la MONUSCO au cours de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011. **Le Comité souligne l'importance que les projets à effet rapide revêtent pour le renforcement des relations entre la Mission et les populations locales et compte que la MONUSCO exécutera tous les projets prévus en temps voulu.**

Questions diverses

Centre régional de services d'Entebbe

57. Le Comité consultatif rappelle que par sa résolution 64/269, l'Assemblée générale a approuvé l'établissement, dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions, d'un centre régional de services à Entebbe, l'idée étant de regrouper les fonctions administratives et de soutien de missions géographiquement proches dans un centre régional autonome. Il note que ce centre restera distinct de la plateforme logistique de la MONUSCO, créée à Entebbe durant l'exercice 2005/06 pour appuyer les bridages orientales de la Mission (voir A/60/389, par. 22).

58. Comme indiqué au paragraphe 27 du projet de budget, les fonctions d'appui que l'on prévoit pour l'instant de transférer au Centre régional de services dans le cadre de projets pilotes sont au nombre de quatre : contrôle des arrivées et des départs pour le personnel des missions; traitement des indemnités pour frais d'études; gestion d'un centre régional de formation et de conférence; et gestion du Centre intégré de contrôle des transports et des mouvements. Conformément à la résolution susmentionnée, les cadres de budgétisation axée sur les résultats du Centre régional de services ainsi que la part du coût des postes et des dépenses du Centre pour 2011/12 qui est à la charge de la MONUSCO figurent dans le projet de budget, sous la composante 5 (voir A/65/744, sect. I.A et II.I). La part des dépenses du Centre que la MONUSCO devra financer s'élève à 3 053 500 dollars, soit 1 353 500 dollars pour le coût de 14 postes (1 P-5, 1 P-3, 5 agents du Service mobile, 1 Volontaire des Nations Unies et 6 agents des services généraux recrutés sur le plan national), et 1 700 000 dollars pour les dépenses opérationnelles.

59. Le Comité consultatif note que les 14 postes proviennent tous de diverses unités administratives de la Mission (voir annexe II). Le Comité a été informé, en réponse à ses questions, que le titulaire du poste P-5, jusque-là affecté à la Section des approvisionnements, serait affecté au Centre régional de services d'Entebbe avec le titre de chef des opérations/chef de l'administration, sa mission consistant à diriger les opérations pendant la mise en place et le rodage du Centre.

60. Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux propositions du Secrétaire général relatives à la part imputable au budget de la MONUSCO du coût des postes et des autres dépenses du Centre régional de services d'Entebbe. Il a formulé des observations et recommandations détaillées concernant le rôle et les fonctions du Centre dans son rapport général sur les

aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/65/743).**Détection des mines et déminage**

61. Ayant demandé des précisions sur les activités de détection des mines et de déminage, le Comité consultatif a été informé que la stratégie du Centre de coordination de la lutte antimines des Nations Unies pour la période 2010/12 consistait à réduire la menace que la présence de mines terrestres et de munitions non explosées constituait pour la sécurité, la situation humanitaire et la situation socioéconomique. Les objectifs sont les suivants : a) apporter une aide concrète à la MONUSCO, aux organismes des Nations Unies et aux organisations humanitaires se sentant menacés par la présence réelle ou supposée de mines terrestres ou de munitions non explosées en République démocratique du Congo; b) atténuer le risque que représente cette menace pour les moyens de subsistance des communautés concernées; et c) faciliter le développement d'institutions nationales chargées de mener la lutte contre cette menace et préparer la mise en place de moyens d'intervention résiduels.

62. Les dépenses de détection des mines et de déminage prévues pour l'exercice 2011/12 s'élèvent à 5 187 500 dollars, soit le prix fixé par contrat des services que fournira le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets afin d'aider le Gouvernement de la République démocratique du Congo à accroître ses capacités de déminage (A/65/744, par. 122). Selon le rapport du Secrétaire général, il s'agira, entre autres choses, de passer au crible les sites de déploiement, les itinéraires d'approvisionnement et les aérodromes pour détecter les mines et les engins non explosés et les détruire, de mener des campagnes d'information sur les dangers des mines et de conseiller le Gouvernement aux fins de l'adoption d'une législation antimines (ibid., par. 123). Il est précisé à la section V.B du projet de budget que pendant l'exercice 2009/10, en partenariat avec le Centre de coordination de la lutte antimines des Nations Unies, la MONUSCO a coordonné et dispensé des formations au danger des mines à 473 506 personnes – fonctionnaires de l'ONU, personnes déplacées, réfugiés et membres des populations locales. Il est prévu de former 700 000 personnes en 2010/11 et 500 000 en 2011/12. **Le Comité consultatif note avec satisfaction que la Mission continue de participer à la lutte antimines, en particulier aux activités de formation au danger des mines; il compte trouver des renseignements sur les résultats obtenus dans le rapport sur l'exécution du budget.**

Employés occasionnels

63. Au paragraphe 19 du rapport du Secrétaire général, il est indiqué que pendant l'exercice budgétaire, la Mission s'efforcera de mener à bon terme la régularisation de la situation des employés occasionnels rémunérés à la journée. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en raison de la pénurie d'entreprises dont souffrait le pays à la fin du conflit, la Mission avait dû, dès le début de ses activités, confier à ces personnes des tâches qui, normalement, auraient dû être externalisées. La situation économique s'était certes améliorée ces dernières années, mais cette pratique s'était maintenue, en partie sous l'effet de l'habitude et en partie à cause de l'échec des premières tentatives d'externalisation. Plus de 3 000 personnes étaient couramment employées dans ces conditions dans l'ensemble de la Mission.

64. Le Comité consultatif a également été informé qu'en raison de plusieurs facteurs, notamment la fermeture d'un site de la Mission à Kinshasa, la perspective d'un nouveau mandat et le projet de construction d'un quartier général intégré de la Mission, la situation s'était modifiée au cours de l'année écoulée et se prêtait mieux désormais à l'abandon progressif du recours à des employés occasionnels rémunérés à la journée au profit d'une nouvelle forme d'engagement assurant un meilleur statut professionnel aux employés chargés de fonctions d'appui. La Mission avait décidé de rengager les intéressés en tant que vacataires, en leur offrant un contrat initial de quatre mois, leur rémunération n'étant pas modifiée. Au bout des quatre mois, ils bénéficieraient d'une assistance dans le cadre des trois programmes ci-après :

a) Programme 1 : aider les employés occasionnels à trouver un emploi à l'extérieur, notamment en mettant sur pied à leur intention des ateliers de formation, en leur donnant des lettres de recommandation et en organisant une journée d'action pour la recherche d'emplois;

b) Programme 2 : faciliter le rengagement de certains des vacataires dans le cadre de l'externalisation des fonctions de gestion des camps (la décision finale en matière de recrutement restant néanmoins l'apanage du prestataire de service retenu);

c) Programme 3 : conserver un volant de vacataires qui seraient employés à tour de rôle là où il est impossible de trouver un prestataire de service. Les intéressés seraient engagés pour une période de neuf mois, suivie d'une interruption de contrat de trois mois sans rémunération.

Le Comité a appris qu'au 10 mars 2011, la première phase du plan d'action avait été menée à bien, tous les anciens employés occasionnels bénéficiant désormais du statut de vacataire en vertu de contrats expirant le 31 mai 2011. La Mission s'emploie actuellement à déterminer le nombre d'entre eux dont elle aura besoin une fois externalisée la gestion des camps.

65. Le Comité consultatif a été informé que le coût du plan d'action décrit au paragraphe 64 ci-dessus était estimé à 2 millions de dollars environ. Il s'agit d'une dépense ponctuelle qui sera financée au moyen des crédits approuvés pour l'exercice 2010/11 et pourra ultérieurement entraîner des économies de même montant du fait de la réduction du nombre global de vacataires qu'on peut en attendre. **Le Comité prend note avec satisfaction des mesures déjà prises et de celles envisagées par la Mission pour mettre fin à l'emploi d'employés occasionnels rémunérés à la journée. Il espère que la deuxième phase du plan sera menée à bien dans les meilleurs délais et compte trouver des informations sur les résultats obtenus et les frais effectivement engagés dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2010/11.**

Continuité des opérations et reprise après sinistre

66. Le Comité consultatif note dans le rapport sur l'exécution du budget qu'un dépassement de 176 100 dollars a été enregistré en 2009/10 à la rubrique Informatique, en raison de l'acquisition de matériel visant à renforcer le Centre de continuité des opérations et de reprise après sinistre de la plate-forme logistique d'Entebbe (A/65/682, par. 44). En réponse à ses questions, on lui a indiqué que la direction avait décidé de créer ce centre pour la MONUSCO à la suite d'une recommandation faite par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport

sur les états financiers de l'exercice 2008/09 (voir A/64/5, Vol. II, par. 288 à 293). L'idée était que la Mission puisse continuer à fonctionner en cas de crise majeure, même si son personnel était évacué. On a précisé au Comité que le Centre n'étant appelé à intervenir que si la situation l'exigeait, il n'avait pas d'effectifs en propre. La maintenance des systèmes informatiques était assurée par le personnel des services compétents.

Formation

67. Selon le tableau figurant au paragraphe 117 du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la MONUSCO pour l'exercice 2011/12, le montant total des dépenses de formation devrait s'élever à 1 998 700 dollars. Au total, 4 057 personnes devraient participer aux activités prévues, notamment à des programmes de formation se déroulant dans la zone de la Mission et à des stages organisés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). S'étant inquiété du nombre limité d'actions de formation portant expressément sur les activités relevant du mandat de la Mission, en particulier sur la protection des civils, le Comité consultatif a été informé que la Mission s'efforcerait de déterminer les programmes à mettre en œuvre pendant l'exercice 2011/12. **La question de la formation dans les missions de maintien de la paix est abordée par le Comité dans son rapport général sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/65/743).**

68. À ce propos, le Comité consultatif note à la section V.C du rapport sur le projet de budget que, pour donner suite à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes invitant toutes les missions à assurer un meilleur suivi des cours de formation dispensés (A/64/5, Vol. II, par. 357), la MONUSCO s'est dotée d'un système de suivi. **Le Comité se félicite de la mise en place d'un système de suivi de la formation et compte que la Mission se servira des données qu'elle pourra ainsi réunir pour améliorer l'efficacité et l'efficacé de la formation dispensée au personnel.**

Comité des commissaires aux comptes

69. On a communiqué au Comité consultatif, sur sa demande, l'état au 28 février 2011 des mesures adoptées ou envisagées par la Mission pour donner suite aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur les états financiers de l'exercice 2009/10 [A/65/5 (Vol. II)]. Le Comité note en particulier que la Mission a appliqué les recommandations concernant l'inventaire physique des biens durables (ibid., par. 121 et 130), la présentation de dossiers a posteriori (ibid., par. 205, 207 et 209), la réduction du nombre de vols spéciaux (ibid., par. 252 et 253), l'entretien des véhicules et la gestion des pièces de rechange (ibid., par. 264, 266 et 267) et les stocks de rations de réserve (ibid., par. 281 à 284). Quant à l'observation selon laquelle la MONUSCO continuait d'occuper un certain nombre de locaux sans contrat de bail valide (ibid., par. 199), on a précisé au Comité que la plupart des différends avaient été réglés et qu'au 28 février 2011 le nombre de locaux ainsi occupés avait été ramené de 21 à 4. Les quatre dossiers en suspens étaient difficiles à régler du fait que l'on ne savait pas clairement à qui appartenaient les locaux.

V. Conclusion

70. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MONUC pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 sont indiquées au paragraphe 48 du rapport sur l'exécution du budget (A/65/682). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 1 360 600 dollars ainsi que les recettes et ajustements, d'un montant de 33 715 100 dollars, soient portés au crédit des États Membres.**

71. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MONUSCO pour l'exercice 2011/12 sont indiquées au paragraphe 147 du projet de budget (A/65/744). **Le Comité consultatif recommande, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la MONUSCO au-delà du 30 juin 2011, que l'Assemblée générale ouvre un crédit de 1 423 044 000 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.**

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/65/682)
- Budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/744)
- Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2011/20)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (A/64/660/Add.8)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les modalités de financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/65/598)
- Résolutions 63/291, 64/275 et 65/255 de l'Assemblée générale
- Résolutions 1291 (2000), 1565 (2004), 1592 (2005), 1621 (2005), 1628 (2005), 1635 (2005), 1669 (2006), 1711 (2006), 1736 (2006), 1742 (2007), 1751 (2007), 1756 (2007), 1794 (2007), 1797 (2008), 1843 (2008), 1856 (2008), 1906 (2009) et 1925 (2010) du Conseil de sécurité
- Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 et rapport du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies [A/65/5 (Vol. II)]

Annexe I

Dépenses effectives et prévues de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo : exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 ^{er} juillet 2010-28 février 2011			Prévisions du 1 ^{er} mars au 30 juin 2011			Variation	Explication des écarts
	Montant alloué	Dépenses	Solde inutilisé	Dépenses	Dépenses effectives, dépenses prévues			
					Solde inutilisé prévu (en pourcentage)			
(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (2) + (4)	(6) = (1) - (5)	(7) = (6) ÷ (1)		
Militaires et personnel de police								
Observateurs militaires	47 742,3	32 388,2	15 354,1	16 605,2	48 993,4	(1 251,1)	(2,6)	Augmentation due à un taux de vacance inférieur à celui prévu dans le budget (5 % au lieu de 7 %)
Contingents	438 040,3	262 514,0	175 526,3	177 828,9	440 342,9	(2 302,6)	(0,5)	Augmentation due à des déploiements de matériel plus importants que prévu et à des taux de remboursement plus élevés
Police des Nations Unies	20 795,0	14 837,9	5 957,1	7 097,1	21 935,0	(1 140,0)	(5,5)	Augmentation due à un taux de vacance inférieur à celui prévu dans le budget (15 % au lieu de 17 %)
Unités de police constituées	27 043,2	13 807,5	13 235,7	9 636,8	23 444,3	3 598,9	13,3	Diminution due à un taux de vacance supérieur à celui prévu dans le budget (11 % au lieu de 0 %)
Total partiel	533 620,8	323 547,6	210 073,2	211 168,0	534 715,6	(1 094,8)	(0,2)	
Personnel civil								
Personnel recruté sur le plan international	179 324,5	97 319,6	114 337,2	73 000,0	170 319,6	9 004,9	5,0	Diminution due à un taux de vacance supérieur à celui prévu dans le budget (20 % au lieu de 18 %)

	<i>1^{er} juillet 2010-28 février 2011</i>			<i>Prévisions du 1^{er} mars au 30 juin 2011</i>				<i>Explication des écarts</i>
	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Dépenses effectives, dépenses prévues</i>	<i>Solde inutilisé prévu (en pourcentage)</i>	<i>Variation (en pourcentage)</i>	
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3) = (1) - (2)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5) = (2) + (4)</i>	<i>(6) = (1) - (5)</i>	<i>(7) = (6) ÷ (1)</i>	
Personnel recruté sur le plan national	64 742,6	44 196,5	20 546,1	21 768,9	65 965,4	(1 222,8)	(1,9)	Augmentation due à un taux de vacance inférieur à celui prévu dans le budget pour les postes d'agent des services généraux (3 % au lieu de 10 %), partiellement compensée par un écart en sens inverse pour les postes d'administrateur (25 % au lieu de 20 %)
Volontaires des Nations Unies	26 409,6	21 559,6	4 850,0	11 469,6	33 029,2	(6 619,6)	(25,1)	Augmentation due à un taux de vacance inférieur à celui prévu dans le budget (4 % au lieu de 10 %) et au relèvement du montant moyen des indemnités versées, passé de 2 657 dollars à 2 874 dollars le 1 ^{er} juillet 2010
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	8 227,4	4 285,3	3 942,1	2 240,8	6 526,1	1 701,3	20,7	Diminution due à un taux de vacance supérieur à celui prévu dans le budget (32 % au lieu de 18 % pour les temporaires recrutés sur le plan international et 24,2 % au lieu de 10 % pour ceux recrutés sur le plan national)
Total partiel	278 704,1	167 361,0	143 675,4	108 479,3	275 840,3	2 863,8	1,0	
Dépenses opérationnelles								
Personnel fourni par des gouvernements	3 393,3	756,3	2 637,0	1 085,4	1 841,7	1 551,6	45,7	Diminution due à des retards dans le déploiement des spécialistes des questions pénitentiaires
Observateurs électoraux civils	-	-	-	-	-	-	-	
Consultants	189,8	7,2	182,6	19,5	26,7	163,1	85,9	Diminution due à l'annulation d'activités de formation
Voyages	9 543,4	7 038,5	2 504,9	2 505,4	9 543,9	(0,5)		

	<i>1^{er} juillet 2010-28 février 2011</i>			<i>Prévisions du 1^{er} mars au 30 juin 2011</i>			<i>Variation (en pourcentage)</i>	<i>Explication des écarts</i>
	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Dépenses effectives, dépenses prévues</i>	<i>Solde inutilisé prévu</i>		
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3) = (1) - (2)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5) = (2) + (4)</i>	<i>(6) = (1) - (5)</i>		
Installations et infrastructures	124 474,1	72 118,9	52 355,2	53 773,2	125 892,1	(1 418,0)	(1,1)	Augmentation due à des frais de location plus élevés que prévu pour le quartier général intégré de la Mission
Transports terrestres	38 585,2	17 225,8	21 359,4	16 098,9	33 324,7	5 260,5	13,6	Diminution s'expliquant par des achats moins importants que prévu du fait du transfert à la Mission de véhicules provenant de missions en cours de liquidation ou de réduction de leurs activités
Transports aériens	271 425,9	214 596,6	56 829,3	71 630,5	286 227,1	(14 801,2)	(5,5)	Augmentation due à la hausse des prix du carburacteur et des frais de location des hélicoptères
Transports maritimes ou fluviaux	1 797,6	1 276,8	520,8	628,4	1 905,2	(107,6)	(6,0)	Augmentation due à la nécessité de disposer de trois navires supplémentaires pour assurer le bon déroulement des opérations
Transmissions	39 997,0	23 266,4	16 730,6	16 469,1	39 735,5	261,5	0,7	Diminution due à des déploiements moins importants que prévu de matériel appartenant à des contingents
Informatique	13 815,5	10 763,8	3 051,7	2 676,4	13 440,2	375,3	2,7	Diminution due à la baisse des sommes dues au Siège au titre des services d'appui informatique
Services médicaux	16 033,0	8 652,0	7 381,0	7 378,7	16 030,7	2,3		
Matériel spécial	8 127,9	4 332,9	3 795,0	1 813,0	6 145,9	1 982,0	24,4	Diminution due à des déploiements moins importants que prévu de matériel appartenant à des contingents
Fournitures, services et matériel divers	23 792,4	15 131,1	8 661,3	3 787,6	18 918,7	4 873,7	20,5	Diminution due au fait que la quantité de rations nécessaire pour les Forces armées de la République démocratique du Congo sera moindre que prévu

	<i>1^{er} juillet 2010-28 février 2011</i>			<i>Prévisions du 1^{er} mars au 30 juin 2011</i>				<i>Explication des écarts</i>
	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Dépenses effectives, dépenses prévues</i>	<i>Solde inutilisé prévu (en pourcentage)</i>	<i>Variation</i>	
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3) = (1) - (2)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5) = (2) + (4)</i>	<i>(6) = (1) - (5)</i>	<i>(7) = (6) ÷ (1)</i>	
Projets à effet rapide	1 500,0	1 314,8	185,2	185,2	1 500,0			
Total partiel	552 675,1	376 481,1	176 194,0	178 051,3	554 532,4	(1 857,3)	(0,3)	
Total brut	1 365 000,0	867 389,7	529 942,6	497 698,6	1 365 088,3	(88,3)		
Recettes provenant des contributions du personnel	30 574,0	14 218,0	16 356,0	12 186,5	26 404,5	4 169,5	13,6	Diminution due à des taux de vacance de postes plus élevés que prévu dans le cas du personnel recruté sur le plan international
Total net	1 334 426,0	853 171,7	513 586,6	485 512,1	1 391 492,8	4 081,2	0,3	
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	4 000,0	–	–	4 000,0	4 000,0			
Total	1 369 000,0	867 390,0	529 942,6	501 698,6	1 369 088,3	(88,3)		

Annexe II

**Récapitulatif des modifications de tableau d'effectifs
proposées pour la Mission de l'Organisation des Nations
Unies en République démocratique du Congo (exercice
allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012)**

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Modification</i>	<i>Explication</i>
Direction administrative et administration					
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	-1	P-3	Fonctionnaire d'administration	Suppression	Harmonisation
	-1	SM	Assistant administratif	Transformation	Harmonisation
	+1	GN	Assistant administratif	Transformation	Harmonisation
Cellule de planification stratégique	-2	P-3	Spécialiste de la planification	Suppression	Harmonisation
Centre d'opérations conjoint	-1	P-2	Spécialiste de la planification (adjoint de 1 ^{re} classe)	Suppression	Harmonisation
	-1	SM	Assistant administratif	Transformation	Harmonisation
	+1	GN	Assistant administratif	Transformation	Harmonisation
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident)	-3	SM	Assistant administratif	Transformation	Harmonisation
	+3	GN	Assistant administratif	Transformation	Harmonisation
Total partiel	-4	postes			
Composante 1					
Bureau du chef de la police	-1	SM	Assistant administratif	Transformation	Harmonisation
	+1	GN	Assistant administratif	Transformation	Harmonisation
Groupe de la lutte contre la violence sexuelle	+1	AN	Spécialiste de la formation et de l'élaboration de programmes d'études	Création	
	+1	AN	Spécialiste du renforcement des capacités	Création	
	+1	VNU	Analyste des mesures de protection et des tendances	Création	
	+1	VNU	Formateur	Création	
Total partiel	+4	postes			
Composante 3					
Bureau de l'état de droit	-1	P-3	Officier de justice	Suppression	Harmonisation
	-1	SM	Assistant administratif	Transformation	Harmonisation
	+1	GN	Assistant administratif	Transformation	Harmonisation
Groupe de l'administration pénitentiaire	+2	AN	Spécialiste des questions pénitentiaires	Création	

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Modification</i>	<i>Explication</i>
Section de la problématique hommes-femmes	+1	VNU	Spécialiste de la problématique hommes-femmes	Création	
Groupe de la protection de l'enfance	-1	P-4	Spécialiste de la protection de l'enfance	Suppression	Harmonisation
	-1	P-3	Conseiller à la protection de l'enfance	Suppression	Harmonisation
	-1	P-2	Spécialiste de la protection de l'enfance (adjoint de 1 ^{re} classe)	Suppression	Harmonisation
Bureau des droits de l'homme	-1	SM	Assistant administratif	Suppression	Harmonisation
	+1	P-4	Spécialiste des droits de l'homme (Protection)	Création	
	+2	P-3	Spécialiste des droits de l'homme	Création	
	-4	SM	Assistant administratif	Transformation	Harmonisation
	+4	GN	Assistant administratif	Transformation	Harmonisation
	+20	AN	Spécialiste des droits de l'homme	Transformation	Transformation de postes d'agent des services généraux en postes d'administrateur, dans la catégorie du personnel recruté sur le plan national
	-20	GN	Assistant aux droits de l'homme	Transformation	Transformation de postes d'agent des services généraux en postes d'administrateur, dans la catégorie du personnel recruté sur le plan national
Total partiel	+1	poste			
Composante 4					
Division des affaires politiques	-1	P-4	Spécialiste des questions politiques	Suppression	Harmonisation
	-3	P-2	Spécialiste des questions politiques (adjoint de 1 ^{re} classe)	Suppression	Harmonisation
Bureau de l'information	-1	SM	Assistant administratif	Suppression	Harmonisation
	-2	P-2	Fonctionnaire de l'information (adjoint de 1 ^{re} classe)	Suppression	Harmonisation
	-1	SM	Assistant d'information	Suppression	Harmonisation
	-5	SM	Assistant d'information	Transformation	Harmonisation
	+5	GN	Assistant d'information	Transformation	Harmonisation

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Modification</i>	<i>Explication</i>
Section des affaires civiles	+12	AN	Spécialiste des affaires civiles (emploi de temporaire)	Création	
	+40	GN	Assistant aux affaires civiles (emploi de temporaire)	Création	
	+4	VNU	Spécialiste des affaires civiles (emploi de temporaire)	Création	
Total partiel	-8 postes		+56 emplois de temporaire		
Composante 5					
Bureau du Directeur de l'appui à la Mission	-2	SM	Assistant administratif	Transformation	Harmonisation
	+2	GN	Assistant administratif	Transformation	Harmonisation
Section du budget	-1	SM	Assistant (budget)	Transformation	Harmonisation
	+1	GN	Assistant (budget)	Transformation	Harmonisation
	-1	GN	Assistant (budget)	Réaffectation	Transfert au Centre régional de services d'Entebbe
Bureau du Directeur adjoint	-1	SM	Assistant administratif	Suppression	Harmonisation
Groupe de la gestion des contrats	-1	P-3	Spécialiste de la gestion des contrats	Réaffectation	Transfert au Centre régional de services d'Entebbe
	-1	SM	Assistant à la gestion des contrats	Transformation	Harmonisation
	+1	GN	Assistant à la gestion des contrats	Transformation	Harmonisation
	-1	SM	Assistant chargé des réclamations	Transformation	Harmonisation
Comité local d'examen des réclamations et de contrôle du matériel	-1	SM	Assistant chargé des réclamations	Transformation	Harmonisation
	+1	GN	Assistant chargé des réclamations	Transformation	Harmonisation
Bureaux administratifs régionaux et antennes administratives locales	-1	P-3	Fonctionnaire d'administration	Suppression	Harmonisation
	-1	P-3	Administrateur chargé des opérations aériennes	Suppression	Harmonisation
	-8	SM	Assistant administratif	Transformation	Harmonisation
	+8	GN	Assistant administratif	Transformation	Harmonisation
	-1	GN	Assistant d'un bureau administratif régional ou d'une antenne administrative locale	Réaffectation	Transfert au Centre régional de services d'Entebbe
Bureau du chef des services administratifs	-1	P-2	Fonctionnaire d'administration (adjoint de 1 ^{re} classe)	Suppression	Harmonisation

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Modification</i>	<i>Explication</i>
Section des ressources humaines	-6	SM	Assistant à la gestion des ressources humaines	Transformation	Harmonisation
	+6	GN	Assistant à la gestion des ressources humaines	Transformation	Harmonisation
	-1	SM	Assistant administratif	Réaffectation	Transfert au Centre régional de services d'Entebbe
	-2	GN	Assistant à l'administration du personnel	Réaffectation	Transfert au Centre régional de services d'Entebbe
	-1	VNU	Assistant	Réaffectation	Transfert au Centre régional de services d'Entebbe
Section des achats	-3	SM	Assistant aux achats	Transformation	Harmonisation
	+3	GN	Assistant aux achats	Transformation	Harmonisation
Section des finances	-1	P-2	Fonctionnaire des finances (adjoint de 1 ^{re} classe)	Suppression	Harmonisation
	-3	SM	Assistant financier	Transformation	Harmonisation
	+3	GN	Assistant financier	Transformation	Harmonisation
Section des services médicaux	-1	SM	Infirmier	Suppression	Harmonisation
	-1	SM	Infirmier	Réaffectation	Transfert au Centre régional de services d'Entebbe
Bureau du Chef des services d'appui intégrés	-1	SM	Assistant (budget)	Transformation	Harmonisation
	+1	GN	Assistant (budget)	Transformation	Harmonisation
Centre d'appui à la Mission	-1	P-3	Spécialiste du soutien logistique	Suppression	Harmonisation
	-1	P-2	Fonctionnaire des finances (adjoint de 1 ^{re} classe)	Suppression	Harmonisation
	-2	SM	Assistant au soutien logistique	Transformation	Harmonisation
	+2	GN	Assistant au soutien logistique	Transformation	Harmonisation
Section des approvisionnements	-1	P-5	Chef des approvisionnements	Réaffectation	Transfert au Centre régional de services d'Entebbe
	-2	SM	Assistant aux approvisionnements	Transformation	Harmonisation
	-2	SM	Assistant aux services de restauration	Transformation	Harmonisation
	-1	SM	Assistant administratif	Transformation	Harmonisation
	-1	SM	Assistant à la gestion des rations	Suppression	Harmonisation

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Modification</i>	<i>Explication</i>
	-2	SM	Assistant à la gestion du carburant	Suppression	Conclusion d'un contrat clef en main rendant les postes inutiles
	-31	GN	Assistant à la gestion du carburant	Suppression	Conclusion d'un contrat clef en main rendant les postes inutiles
	-9	GN	Assistant à la gestion du carburant	Réaffectation	Transfert à la Section des communications et de l'informatique
	-2	GN	Assistant aux approvisionnements	Réaffectation	Transfert au Centre régional de services d'Entebbe
	+2	GN	Assistant aux approvisionnements	Transformation	Harmonisation
	+2	GN	Assistant aux services de restauration	Transformation	Harmonisation
	+1	GN	Assistant administratif	Transformation	Harmonisation
Section du génie	+1	P-4	Spécialiste régional du génie technique	Reclassement	Reclassement de P-3 à P-4
	-1	P-3	Spécialiste régional du génie technique	Reclassement	Reclassement de P-3 à P-4
	-1	P-2	Ingénieur (adjoint de 1 ^{re} classe)	Suppression	Harmonisation
	-1	SM	Spécialiste de la gestion du matériel et autres actifs	Suppression	Harmonisation
	-1	SM	Assistant administratif	Réaffectation	Transfert au Centre régional de services d'Entebbe
	-1	SM	Assistant administratif	Transformation en poste d'agent recruté sur le plan national	Harmonisation
	+1	GN	Assistant administratif	Transformation en poste d'agent recruté sur le plan national	Harmonisation
Section du Système d'information géographique	-1	P-3	Spécialiste des systèmes d'information géographique	Suppression	Harmonisation
Section des communications et de l'informatique	-1	P-3	Ingénieur des télécommunications	Suppression	Harmonisation
	-1	SM	Assistant informaticien	Transformation en poste d'agent recruté sur le plan national	Harmonisation
	-2	SM	Technicien en télécommunications	Transformation en poste d'agent recruté sur le plan national	Harmonisation
	+9	GN	Technicien en télécommunications	Réaffectation	Postes provenant de la Section des approvisionnements

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Modification</i>	<i>Explication</i>
	+3	GN	Assistant informaticien/ technicien en télécommunications	Transformation en poste d'agent recruté sur le plan national	Harmonisation
	+20	GN	Technicien radio (emploi de temporaire)	Création	
Section de la gestion du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU	-3	SM	Assistant administratif	Transformation en poste d'agent recruté sur le plan national	Harmonisation
	-5	SM	Assistant à la gestion du matériel appartenant aux contingents	Transformation en poste d'agent recruté sur le plan national	Harmonisation
	-2	SM	Assistant à la cession du matériel	Transformation en poste d'agent recruté sur le plan national	Harmonisation
	-3	SM	Assistant à la réception et à l'inspection	Transformation en poste d'agent recruté sur le plan national	Harmonisation
	+13	GN	Assistant (à l'administration, à la gestion du matériel appartenant aux contingents, à la cession du matériel, ou à la réception et à l'inspection)	Transformation en poste d'agent recruté sur le plan national	Harmonisation
Section du contrôle des mouvements	-1	P-3	Spécialiste du contrôle des mouvements	Suppression	Harmonisation
	-1	SM	Spécialiste du contrôle des mouvements	Suppression	Harmonisation
	-1	SM	Spécialiste des transports	Suppression	Harmonisation
	-1	SM	Assistant au contrôle des mouvements	Réaffectation	Transfert au Centre régional de services d'Entebbe
	-4	SM	Assistant au contrôle des mouvements	Transformation en poste d'agent recruté sur le plan national	Harmonisation
	+4	GN	Assistant au contrôle des mouvements	Transformation en poste d'agent recruté sur le plan national	Harmonisation
Section des transports	-1	P-3	Spécialiste des transports	Suppression	Harmonisation
	-1	SM	Spécialiste des transports	Suppression	Harmonisation
	-4	SM	Assistant aux transports	Transformation en poste d'agent recruté sur le plan national	Harmonisation
	+4	GN	Assistant aux transports	Transformation en poste d'agent recruté sur le plan national	Harmonisation
Section des transports aériens	+1	P-4	Responsable des aéroports	Reclassement	Reclassement de P-3 à P-4

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Modification</i>	<i>Explication</i>
	-1	P-3	Responsable des aérogares	Reclassement	Reclassement de P-3 à P-4
	-1	SM	Spécialiste des opérations aériennes	Suppression	Harmonisation
	-1	SM	Spécialiste de la conformité technique	Suppression	Harmonisation
	-1	SM	Formateur	Suppression	Harmonisation
	-1	GN	Assistant aux opérations aériennes	Réaffectation	Transfert au Centre régional de services d'Entebbe
Total partiel	-68 postes				
	+20 emplois de temporaire				
Centre régional de services d'Entebbe					
Équipe du Centre régional de services	+1	P-5	Chef des opérations/Chef de l'administration	Réaffectation	Poste provenant de la Section des approvisionnements
Section du contrôle des arrivées et des départs	+1	SM	Assistant au contrôle des arrivées et des départs	Réaffectation	Poste provenant de la Section des services médicaux
	+1	SM	Assistant administratif	Réaffectation	Poste provenant de la Section des ressources humaines
	+1	GN	Assistant administratif	Réaffectation	Poste provenant de la Section du budget
	+1	GN	Assistant administratif	Réaffectation	Poste provenant d'un bureau administratif régional ou d'une antenne administrative locale
Section des indemnités pour frais d'études	+1	SM	Spécialiste des ressources humaines	Réaffectation	Poste provenant de la Section des ressources humaines
	+1	GN	Assistant administratif	Réaffectation	Poste provenant de la Section des ressources humaines
	+1	GN	Assistant administratif	Réaffectation	Poste provenant de la Section des transports aériens
	+1	VNU	Assistant administratif	Réaffectation	Poste provenant de la Section des ressources humaines
Centre régional de formation et de conférences	+1	GN	Commis d'administration	Réaffectation	Poste provenant de la Section des approvisionnements
Centre intégré de contrôle des transports et des mouvements	+1	P-3	Spécialiste des transports	Réaffectation	Poste provenant de la Section de la gestion des contrats

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Modification</i>	<i>Explication</i>
	+1	SM	Assistant du Chef du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements	Réaffectation	Poste provenant de la Section du génie
	+1	SM	Assistant aux transports	Réaffectation	Poste provenant de la Section du contrôle des mouvements
	+1	GN	Assistant administratif	Réaffectation	Poste provenant de la Section des approvisionnements
Total partiel	+14 postes				
Total					
Personnel recruté sur le plan international (postes)	-110				
Personnel recruté sur le plan national (postes)	+46				
Volontaires des Nations Unies	+7				
Emplois de temporaire (autres que pour les réunions)	+72				

Abréviations : SM : agent du Service mobile; AN : administrateur recruté sur le plan national; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU : Volontaire des Nations Unies.